

Actes administratifs / Délibérations

Le conseil communautaire décide, par [ses délibérations](#), sur tous les sujets qui concernent les compétences, les politiques publiques et le fonctionnement de la Communauté urbaine.

Il est composé de 130 élus titulaires qui représentent les 54 communes. Toutes les communes disposent d'au moins un représentant.

Le conseil communautaire se déroule au Carré des Docks Le Havre Normandie et se réunit 7 fois par an.

[CONSULTER LES DÉLIBÉRATIONS](#)